



Communiqué de presse

Assistants de sécurité publique (ASP)

Privatisation et dumping salarial au Département de la Sécurité et de l'Economie (DSE) : Pierre Maudet a menti au personnel et à la population !

A son entrée en fonction à la tête du Département de la Sécurité et de l'Economie (DSE), Pierre Maudet annonçait haut et fort qu'il traquerait et punirait le dumping salarial. Aujourd'hui, il en est le premier artisan au sein même de son Département.

Hier, lundi 27 avril, les quatre-vingts assistants de sécurité publique (ASP3) du Détachement de Convoyages et de Surveillance (DCS) ont appris de la bouche de leur Directeur des ressources humaines que leur service allait être "restructuré". Pierre Maudet veut privatiser les tâches effectuées par les ASP3 du DCS, soit le convoyage et la surveillance des détenus en particulier lors des audiences.

D'ici à la fin de l'année, une cinquantaine d'entre eux seront remplacés par des employés d'une entreprise privée, non assermentés, pour certains intérimaires et qui travailleront plus pour gagner moins (près de CHF 2'000.- par mois).

Alors que la nouvelle Loi sur la Police (LPol) n'est pas encore entrée en vigueur, Pierre Maudet a déjà violé ses engagements. Pour rappel, il avait défendu sa loi devant la population en la présentant comme un rempart contre la privatisation, puisqu'elle prévoit que l'Etat ne peut donner des mandats externes qu'« à titre exceptionnel et pour une durée limitée ».

Pierre Maudet montre toute la confiance qu'il faut porter à la parole donnée. Nous espérons que le Conseil d'Etat que nous interpellons saura faire preuve de plus de sérieux.

Pierre Maudet ne se contente pas de mentir à la population. Pourtant magistrat responsable de veiller au partenariat social dans le secteur privé, il s'assied sur les principes les plus élémentaires de concertation : le personnel et son syndicat n'ont pas été consultés.

Que va-t-il advenir de ces cinquante ASP dont certains travaillent depuis plus de vingt ans dans ce service ? Ils n'auront pas le choix : soit ils accepteront un transfère dans un autre

secteur avec un nouveau cahier des charges qui n'aura rien à voir avec l'actuel, soit ils devront prendre la porte.

Pour ceux qui seront transférés parce qu'ils n'auront pas d'autres choix, cela n'ira pas sans conséquence. Les ASP qui ont la fonction de chefs de groupe ou de chefs opérationnels par exemple ne seront pas assurés du maintien de leur statut hiérarchique. Certains ASP qui travaillent actuellement en horaire administratif, i.e. du lundi au vendredi, devront désormais travailler la nuit et le week-end. Cela ne sera pas sans conséquence pour la vie et les responsabilités familiales de ces collaborateurs et collaboratrices.

En agissant de la sorte, il fait entrer par la grande porte la privatisation et le dumping salarial et des conditions de travail à l'Etat.

Le SSP appelle les syndicats et les partis politiques à mobiliser contre cette privatisation.

Pour tout renseignement :

Sabine Furrer - secrétaire syndicale SSP – 076 507 50 94

Genève, le 28 avril 2015